

JANVIER 2022 • n° 126



TROUD

7900 SUPPRESSIONS
D'EMPLOIS DANS
LE SECOND DEGRÉ
**UN QUINQUENAT
AU BILAN
CATASTROPHIQUE**

P.4

MAINTIEN DU GEL DE LA
VALEUR DU POINT D'INDICE
**L'INTERSYNDICALE
CLAQUE LA PORTE**

P.5

ÉVOLUTION DES PFMP
**REFUSER TOUT
PROJET DE
DÉRÉGLEMENTATION**

P.5

PRIORITÉS ET
PROPOSITIONS SYNDICALES
**POUR AMÉLIORER
LES CONDITIONS
DE TRAVAIL ET
D'ÉTUDES**

DOSSIER P.7

BESANÇON
**LUTTE
VICTORIEUSE
POUR LA LIBERTÉ
D'EXPRESSION**

P.14

ATELIERS DE LA VOIE PROFESSIONNELLE 2022



Ce que le quinquennat Blanquer a fait à la voie professionnelle

Cette année, le SNUEP-FSU lance les Ateliers de la voie professionnelle, rendez-vous annuel d'étude et de formation sur l'ensemble des sujets en lien avec la voie professionnelle. Les 31 mars et 1^{er} avril 2022, ces premiers Ateliers de la voie professionnelle permettront d'analyser les conséquences des cinq années de J.-M. Blanquer sur le métier des professeur-es de lycée professionnel et sur les élèves. Ces deux journées, qui s'inscrivent dans l'action menée au quotidien par le SNUEP-FSU pour promouvoir l'enseignement professionnel public, seront l'occasion d'évaluer les difficultés rencontrées au quotidien par les PLP et les élèves, de mettre en débat dans l'espace public les enjeux actuels.

JEUDI 31 MARS

MATIN :

Présentation par un institut de sondage
« **Bilan du quinquennat vu par les professeur-es de lycée professionnel** »

APRÈS-MIDI :

Atelier 1 : *Évolution de l'enseignement général pour quelles finalités ?*

Iris Naget, Association des professeurs d'histoire et de géographie (APHG)

Christophe Mondin, Association des professeurs de mathématiques de l'enseignement public (APMEP)

Regard sur une spécialité : la filière coiffure
Fanny Renard, Maître de conférences en sociologie (GRESO) Université de Poitiers

Témoignages de professeur-es de lycée professionnel sur les dispositifs

Atelier 2 : *Quel développement de la philosophie et du sport dans la voie professionnelle ?*

Jean-François Dejours, responsable national du SNES-FSU pour l'enseignement de la philosophie

Christian Couturier, secrétaire national du SNEP-FSU

LIEU :

Lycée hôtelier Val de Bièvre
à Gentilly (RER B, bus 57)

PLUS D'INFOS :

SNUEP-FSU au 01 45 65 02 56
snupep.national@wanadoo.fr

VENDREDI 1^{ER} AVRIL

MATIN :

Atelier 3 : *Les impacts du confinement et de l'enseignement à distance sur les élèves*

Fabienne Maillard et **Stéphane Bonnerly**,
Professeur-es des Universités en Sciences de l'éducation (CIRCEFT-ESCOL), Université Paris 8 Saint-Denis

Témoignages de professeur-es de lycée professionnel sur les dispositifs

Atelier 4 : *Regard sur la fracture sociale et numérique*

Pascal Plantard, Professeur d'anthropologie des usages du numérique, membre du Cread, Université Rennes 2 - co-directeur du groupement d'intérêt scientifique Marsouin

APRÈS-MIDI :

Table ronde syndicale : *La démocratisation du second degré*

Benoît Teste, Secrétaire général de la FSU

Sophie Vénétiay, Secrétaire générale du SNES-FSU

Benoît Hubert, Secrétaire général du SNEP-FSU

Sigrid Gérardin, Secrétaire générale du SNUEP-FSU

Éric Nicolle, Secrétaire général du SUI-FSU



LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

SOMMAIRE

ATELIER DE LA VOIE PRO P2

ÉDITO P3

ACTUALITÉS P4 À 6

7900 suppressions d'emplois dans le 2^d degré / Maintien du gel de la valeur du point d'indice / Évolution des PFMP / Comité de suivi transformation voie pro / Protection sociale complémentaire / Guide sur le bâti scolaire

DOSSIER P7 À 10

Priorités et propositions syndicales

MÉTIERS P11

Commission permanente / Jeu de dupes sur l'auto-évaluation / Co-intervention et chef-d'œuvre

POLITIQUES ÉDUCATIVES P12 À 13

Rapport sur l'obligation de formation des 16-18 ans / Postes aux concours CAPLP en 2022 / Interventions de Pôle emploi en classe / Écoles de production

VIE SYNDICALE P14

Besançon : lutte victorieuse pour la liberté d'expression ! / Le SNUEP-FSU Guyane actif et engagé

GRAND ANGLE P15

JO de Pékin / Expulsions collectives des lieux de vie informels / Migration : derrière les chiffres... des vies et des tragédies



LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC

38 rue Eugène Oudiné 75013 PARIS

Tél. : 01 45 65 02 56

snupep.national@wanadoo.fr - www.snupep.fr

Directeur de la publication : Axel Benoist

Collaboratif : F. Allègre, P. Bernard,

I. Lauffenburger, P. Lebouc, L. Trublereau.

Crédits photo : P. Bernard, M.-C. Guérin,

I. Lauffenburger, Ch. Mayam, B. Stephan,

Commune du Val d'Ajol, Troud

PAO : Studio Sevillanes

N° CP : 1223 S 05844 ISSN : 2800-8448 - 1 €

Régie publicitaire : Com D'Habitude

Publicité, Tél. : 05 55 24 14 03

clotilde.poitevin@comdhabitude.fr

Imprimerie : Compedit Beaugard,

ZI Beaugard, BP39, 61600 La Ferté Macé

Encarts : Suppléments n° 1 et n° 2,

Bulletin d'adhésion

NOS PRIORITÉS POUR 2022

REVALORISER LES SALAIRES,
AMÉLIORER LES CONDITIONS
DE TRAVAIL ET DE SCOLARITÉ

La réussite de la mobilisation des personnels le 13 janvier a permis un rééquilibrage dans le rapport de force avec le ministère. Chaperonné par le Premier ministre, J.-M. Blanquer s'est vu contraint de dialoguer avec les organisations syndicales et de répondre à une partie des demandes. Néanmoins, nos revendications demeurent nombreuses tant sur la question d'un collectif budgétaire pour la rentrée 2022, que sur la sécurisation sanitaire de nos établissements, la situation des personnels précaires ou encore nos salaires.

Parce qu'ils subissent une fracture numérique, nos lycéen·nes professionnels du secteur tertiaire ne peuvent pas envisager des PFMP en télétravail. Dans certaines filières, les lieux de PFMP se font rares. S'obstinant à ne rien anticiper, le ministère refuse de diminuer le nombre de semaines obligatoires pour l'examen. La crise sanitaire ne saurait exonérer E. Macron et J.-M. Blanquer de la lourde responsabilité qu'ils portent par leurs choix politiques et économiques scandaleux. Si des milliards d'argent public sont distribués sans contrepartie aux entreprises, il n'y a quasiment rien pour les services publics et surtout pas pour la voie pro scolaire ! Nos traitements sont maintenus à un niveau faible, le gel de la valeur du point d'indice est prolongé, nos pertes salariales ne cessent de grossir. Comment ne pas faire le lien avec les difficultés à recruter et avec les trop nombreuses classes

« DEPUIS LE DÉBUT DE LA PANDÉMIE, LE SNUEP-FSU EXIGE DES MOYENS ET DES ACTES À LA HAUTEUR DE LA GRAVITÉ DE LA SITUATION POUR SÉCURISER NOS ÉTABLISSEMENTS ET ÉVITER LES FERMETURES. »

livret sur le développement du mixage des publics pour aider les personnels à défendre leurs droits et construire les mobilisations indispensables.

Toujours prolifique, le ministère persiste à imposer des expérimentations. Avec « Avenir pro », des conseiller·es Pôle Emploi interviennent sur les heures d'AP. Le PAF est remplacé par l'EAFIC (École académique de formation continue) qui intègre du coaching, du mentorat, avec des parcours en distanciel, en présentiel, en hybride, pendant les cours ou les congés scolaires... Encore des manières détournées d'attaquer notre statut et de nous faire travailler plus ! Dernière idée en date, déréguler l'organisation des PFMP en incitant aux départs différés ou en envisageant une à deux journées par semaine.

C'est par l'action collective des militant·es, adhérent·es et sympathisant·es du SNUEP-FSU que des victoires seront possibles.

Le SNUEP-FSU a déposé un préavis de grève courant jusqu'aux vacances d'hiver afin de soutenir toutes les actions locales. Il appelle les personnels à maintenir la pression et à se mobiliser massivement le 27 janvier pour l'augmentation de nos salaires et l'amélioration de nos conditions de travail.

SÉVERINE BRELOT

Co-secrétaire nationale

7900 SUPPRESSIONS D'EMPLOIS DANS LE SECOND DEGRÉ

UN QUINQUENNAT AU BILAN CATASTROPHIQUE

Le comité technique ministériel (CTM) de décembre est toujours attendu par la profession car il présente les arbitrages du ministre de l'Éducation nationale en matière de postes. Il détermine donc nos conditions de travail pour la rentrée à venir.



© Patrick Bernard

EMPLOIS D'ENSEIGNANT-ES 2^D DEGRÉ AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2021 ET VARIATIONS POUR LA RENTRÉE 2022

Aix-Marseille	16 858,0	+3	Normandie	19 108,3	-54
Amiens	12 125,5	-18	Orléans-Tours	14 932,0	-49
Besançon	7 121,0	-15	Paris	11 286,8	-11
Bordeaux	18 776,8	-19	Poitiers	9 860,0	-34
Clermont-Ferrand	7 196,0	-15	Reims	7 843,0	-16
Corse	1 818,5	+10	Rennes	14 053,3	-62
Créteil	29 886,5	-84	Strasbourg	11 449,5	-15
Dijon	9 158,0	-25	Toulouse	16 808,0	-8
Grenoble	18 493,6	-52	Versailles	35 019,8	-24
Lille	24 554,5	-89	Guadeloupe	3 724,0	+3
Limoges	4 196,0	-15	Guyane	3 163,0	+57
Lyon	17 359,2	+8	La Réunion	8 445,5	+12
Montpellier	15 963,0	+21	Martinique	2 910,0	+3
Nancy-Metz	13 894,5	-17	Mayotte	3 117,5	+120
Nantes	16 406,3	-49	Collectivités d'outre-mer	4 062,0	-6
Nice	11 996,0	0			

Depuis l'arrivée du ministre Blanquer aux manettes, les documents remis en séance témoignent de sa fâcheuse tendance à manipuler les chiffres. Il use ainsi de divers subterfuges pour tenter de présenter des bilans positifs. Cette année, il mélange les heures supplémentaires avec les heures postes et considère les stagiaires comme des moyens d'enseignement. En réalité, il détruit encore 440 emplois dans le second degré pour la rentrée 2022, ce qui aura des conséquences directes sur nos conditions de travail. Les académies de Lille, Créteil et Rennes, qui

absorbent à elles trois plus de la moitié des suppressions de postes, vont payer un lourd tribut. Cette année, nous constatons déjà un manque de remplaçant-es et le phénomène s'amplifie partout. Les absences prévisibles, pour des raisons administratives ou de santé, ne peuvent quasiment plus être compensées faute de moyens humains. Avec une pandémie qui oblige aussi des personnels à s'isoler, nombreuses sont les classes des lycées professionnels qui se trouvent perturbées. Détruire encore 440 emplois d'enseignant-es est tout simplement irresponsable. À cela s'ajoute le manque criant d'attractivité de nos métiers. Quand le SNUEP-FSU revendique un véritable plan de revalorisation salariale, c'est d'abord une juste reconnaissance de nos métiers, de notre engagement et de nos missions, mais c'est aussi une mesure incontournable pour recruter. Le bilan social 2022 présenté lors de ce comité fait aussi clairement apparaître la destruction organisée de la voie professionnelle publique. La réforme Blanquer a permis de supprimer 1280 postes de PLP depuis 2018, soit l'équivalent de 25 lycées professionnels rayés de la carte. L'argument tant déployé par le ministre consistant à justifier sa réforme par une amélioration de son attractivité auprès des élèves ne résiste pas davantage aux chiffres. En quatre ans, il aura réussi à diminuer les effectifs de nos établissements de 20 000 élèves. On peut dire sans aucune exagération que le bilan quantitatif du quinquennat est une catastrophe, tant pour les personnels que pour les élèves. ■

Sigrid GÉRARDIN

VŒU AU CSE POUR UNE FILIÈRE SPORT À CONSTRUIRE

Lors du dernier CSE¹, une extension de l'UF2S² à de nouvelles spécialités de bacs pros était présentée, après la création de la MC E2S³, en guise de point final à ce que le ministère considère comme une « filière sport » dans la voie pro. Comme cette filière reste bancal et incomplète, une intersyndicale incluant le SNUEP-FSU a déposé un vœu lors de ce CSE pour que le ministère continue à travailler, avec les organisations syndicales, à la création de bacs pros Métiers du Sport. Ce vœu a été adopté par une large majorité des votant-es. Reste au ministère à se soumettre à cette volonté collective. ■

Franck FERAS

1. Conseil supérieur de l'Éducation

2. Unité facultative secteur sportif

3. Mention complémentaire Encadrement Secteur Sportif

MAINTIEN DU GEL DE LA VALEUR DU POINT D'INDICE

L'intersyndicale claque la porte

En dehors de tout cadre habituel, la ministre de la Fonction publique voulait organiser avec les syndicats un cycle de conférences salariales, censées permettre de hiérarchiser les priorités en matière de revalorisation post période électorale. L'intersyndicale FSU, CGT, Solidaires a conditionné sa présence à des annonces de mesures immédiates et au dégel de la valeur du point d'indice. Lors de la réunion du 9 décembre, la ministre a confirmé des mesures arrachées en juillet par les organisations syndicales (élargissement du Ségur de la santé aux 3 versants, rehaussement des débuts de carrière pour les catégories C au niveau du

SMIC...). Elle a aussi annoncé des négociations « rémunération carrière » pour le début 2022. Mais elle s'est obstinée à refuser le dégel de la valeur du point d'indice alors que l'inflation dépasse dorénavant les 2 %, avec le risque réel de la voir s'installer dans le temps. L'intersyndicale a donc claqué la porte de ce simulacre de concertation. Ce mépris pour les agent-es est inacceptable au regard de leur rôle essentiel dans la société, des pertes de salaires cumulées depuis plus d'une décennie mais aussi des conditions de travail dégradées. L'intersyndicale appelle maintenant à la mobilisation sur les salaires le 27 janvier. ■

Sigrid GÉRARDIN

LE SAVIEZ-VOUS ?

Qui a refusé l'éligibilité des AED et AESH à la prime REP/REP+ ?

À LA DEMANDE DE J.-M. BLANQUER, L'ASSEMBLÉE NATIONALE A REJETÉ DEUX AMENDEMENTS AU PROJET DE LOI DE FINANCES 2022. LE MINISTRE Y A OPPOSÉ DES HEURES SUPP¹ À 13,11 €/H (AED) ET UN ALIGNEMENT SUR LE SMIC DU PREMIER CDD DES AESH.

ÉVOLUTION DES PFMP

Refuser tout projet de déréglementation

Le ministère envisage de revoir l'organisation et le suivi pédagogique des PFMP, au prétexte qu'avec la *Transformation de la voie professionnelle*, la circulaire de 2016 serait devenue inadaptée.

Plusieurs pistes sont envisagées mais aucune ne peut nous convenir puisqu'elles s'appuient sur un rapport très orienté de l'Inspection générale de mars 2021. Non seulement ce rapport remet fortement en cause le travail accompli jusqu'ici par les enseignant-es (notamment celles et ceux de l'enseignement général) dans le suivi des élèves mais il propose aussi une organisation et des contenus avant tout liés aux desiderata des entreprises¹.

Parmi les pistes citées, un ou deux jours par semaine en entreprise, des départs différés



© Patrick Bernard - Bac pro Fonderie, LPO H. Brisson, Verzon (18)

ou encore des PFMP durant les vacances scolaires font craindre une dégradation des conditions de travail et l'arrivée d'une annualisation de notre service.

Le SNUEP-FSU réaffirme son opposition à toute tentative d'annualisation et sera donc vigilant vis-à-vis des propositions formulées par le ministère. L'appel à la mobilisation sera indispensable si les attaques se concrétisent. ■

Muriel BILLAUX

1. Cf. ACTU n° 122 mai-juin 2021, p. 6

COMITÉ DE SUIVI TRANSFORMATION DE LA VOIE PRO

DES CAMPUS-VITRINES

Trois points figuraient à l'ordre du jour du dernier comité de suivi. Le premier portait sur l'actualité de la *transformation* voulue par J.-M. Blanquer. Le SNUEP-FSU a rappelé son opposition aux différents dispositifs qu'elle impose. Il a aussi évoqué ses réticences sur les premiers travaux de réorganisation des PFMP menés par le ministère. Enfin il a rappelé son opposition forte au mixage élèves/apprenti-es dans les LP.

Le deuxième point nous apprenait que la voie pro scolaire avait perdu 11 000 élèves comparativement à l'an passé, ce que le ministère explique en partie par davantage d'orientations post-3^e vers l'apprentissage et/ou vers l'enseignement agricole.

Enfin, le troisième point présentait trois Campus des Métiers (CMQ) à titre « d'exemples de bonnes pratiques dans l'innovation pédagogique ».

Ces présentations étaient certes intéressantes et révélatrices d'un gros travail des équipes administratives et pédagogiques de ces CMQ. Le SNUEP-FSU a néanmoins déclaré qu'elles témoignaient aussi de la vocation des CMQ à être et à rester des vitrines. En effet, même si 20 % des effectifs de la voie pro sont concernés par ces campus, on peut se demander combien d'élèves de niveau infra-bac, hormis les apprenti-es, sont réellement scolarisé-es au sein de ces structures qui, par ailleurs, demandent des investissements financiers importants.

Le SNUEP-FSU pense qu'une part de cet argent devrait plutôt être investie dans les LP « ordinaires », bien mal lotis actuellement : c'est ainsi qu'on favoriserait réellement la réussite de tou-ttes les élèves de la voie pro, qui, souvent, restent assez peu mobiles et accèdent donc difficilement à ces CMQ quand il n'y en a pas un à côté de chez eux ! ■

Franck FERAS

PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

DES AVANCÉES MAIS ENCORE DU CHEMIN À PARCOURIR

Après six mois de négociations, le projet d'accord Protection sociale complémentaire est soumis à signature fin janvier. Si l'action de la FSU a notablement amélioré le texte, des points négatifs demeurent.

Pour l'instant, la participation de notre employeur (15 euros) en compensation de l'adhésion à une mutuelle laisse chaque agent-e libre de choisir une complémentaire et le type de contrat. Au terme de la réforme, chaque ministère imposera un contrat et un organisme à ses agent-es.

Actuellement, dans la Fonction publique d'État, les contrats couvrent à la fois la santé (remboursement des soins) et la prévoyance (versement de compléments pour maintenir le revenu lors des arrêts longs), plus coûteuse car à long terme. En débutant les négociations, la ministre de la Fonction publique souhaitait les découpler complètement pour que l'État ne participe qu'à la santé. La FSU et d'autres fédérations ont obtenu, dans la proposition d'accord, l'obligation d'ouverture de négociations sur la prévoyance. La FSU continuera à œuvrer pour rétablir le couplage

« LES INTERVENTIONS DE LA FSU [...] ONT PERMIS D'AMÉLIORER LE PANIER DES PRESTATIONS EN SANTÉ. »

santé-prévoyance car une adhésion individuelle en prévoyance entraînerait un tel surcoût qu'il réduirait ou annulerait le gain sur la cotisation en santé et accentuerait le risque d'absence de couverture. Les interventions de la FSU et des propositions communes avec la

CGT et Solidaires ont permis d'améliorer le panier des prestations en santé (estimé à 60 euros et meilleur que dans le privé), de renforcer la prévention et d'introduire une part de proportionnalité pour la cotisation des actifs et actives. Entre autres avancées, ce projet d'accord

fait disparaître la tarification à l'âge, sauf pour les retraité-es (qui ne bénéficieront pas de la participation de l'État à leur adhésion à une complémentaire). Le projet d'accord prévoit tout de même que l'organisme choisi par le ministère ne pourra pas refuser leur adhésion. ■

Axel BENOIST

FUTUR GUIDE SUR LE BÂTI SCOLAIRE DES LP

Un des prochains travaux du CHSCTMEN portera sur le bâti des établissements scolaires, ce qui était demandé depuis des années. Le ministère s'est enfin décidé à mettre au point, pour le mois de février, un guide à destination des maîtres d'œuvre, afin de définir les attendus. Cette démarche est salubre car les établissements scolaires représentent un tiers du patrimoine public du pays, et beaucoup ont un bâti vieillissant. De plus, les collectivités territoriales propriétaires avaient souvent carte blanche pour mettre en place un projet de construction ou de rénovation. Cela donnait souvent lieu à des choix très discutables concernant, par exemple, l'ergonomie des espaces ou le bilan acoustique. Un guide ministériel permettrait de définir des points à respecter en termes de prévention. Il n'y aura pas un seul guide général, mais un par type d'établissement, et donc un concernant particulièrement les lycées professionnels. Une vraie réflexion sur la conception des ateliers et plateaux techniques ainsi que leur articulation avec les autres types d'espaces sera alors possible.

Reste un problème qui en limitera la portée : ces guides ne concerneront que les projets de rénovation intégrale ou la construction de bâtiments neufs. Ils seront difficiles à utiliser pour des réaménagements ou des travaux partiels de bâtiments existants. On imagine mal une simple rénovation énergétique d'ateliers entraîner l'application des préconisations du guide en termes d'aménagement. En outre, la crise sanitaire nous a rappelé l'importance de la qualité de l'air intérieur et la nécessité de dispositifs afin de l'améliorer. Si la prévention de la qualité de l'air est au programme du guide, les problématiques existantes n'en seront pas pour autant résolues. ■

Vincent LAVALLE



TÉLÉTRAVAIL NÉGOCIATIONS ET PROTOCOLES EN CA

Le ministère a ouvert fin 2021 une négociation sur la mise en œuvre du télétravail. La FSU a exigé du temps pour la négociation, refusant une issue précipitée au mois de janvier. La FSU a aussi averti que cette négociation ne pouvait

en aucun cas être un prétexte pour modifier les obligations réglementaires de service des PLP. En effet, il y a télétravail lorsque, sur la base du volontariat, un-e agent-e est autorisé-e à effectuer à son domicile ou en un tiers lieu des activités qui sont normalement réalisées dans les locaux de l'employeur. Le travail des PLP ne relève pas du télétravail. Le considérer comme tel ouvrirait la porte à de nouvelles contraintes. Les protocoles locaux qui pourraient être validés par les CA dans les mois et années à venir ne concerneront donc que les personnels administratifs. ■

Axel BENOIST

PRIORITÉS ET PROPOSITIONS SYNDICALES

POUR AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET D'ÉTUDES DANS L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC ET LAÏQUE



© DR

© Marie-Caroline Guerin

Les choix politiques faits tout au long de ce quinquennat ont affaibli de façon incessante l'enseignement professionnel scolaire public : concurrence avec l'apprentissage, dispositifs imposés, conditions de travail détériorées, salaires et recrutement en berne... Or, plusieurs candidat-es à la présidentielle veulent poursuivre dans ce sens, voire pire ! Pour le SNUEP-FSU, il est urgent de changer radicalement de politique éducative. Nous soumettons au débat public nos priorités et propositions pour les élèves et les personnels.

SCOLARISATION OBLIGATOIRE JUSQU'À 18 ANS EN FINIR AVEC L'APPRENTISSAGE POUR LES MINEUR·ES



Trop de jeunes quittent l'école précocement et sortent de la formation professionnelle sans qualification. Le développement de l'apprentissage a montré son inefficacité sur ce point puisque les contrats sont massivement rompus aux niveaux 4 (CAP) et 3 (bac). Ce système est donc inefficace pour élever le niveau de qualification pour tou·tes. De plus, Parcoursup défavorise les candidat·es issu·es de la voie pro. C'est pourquoi il faut :

- Scolariser en LP tou·tes les jeunes qui choisissent la voie pro. Permettre le transfert de tou·tes les apprenti·es de 15 à 18 ans vers des formations professionnelles initiales sous statut scolaire.
- Améliorer l'accompagnement des élèves pour leur poursuite d'études et abroger Parcoursup pour garantir l'équité aux élèves de la voie professionnelle.
- Redonner du temps d'enseignement par le retour à des parcours en bac pro 4 ans et en CAP 3 ans. Rétablir des formations à un diplôme de niveau 3 en deux ans pour permettre à un maximum d'élèves d'atteindre, en 4 ans, une qualification de niveau 4.
- Améliorer les poursuites d'études dans le supérieur en développant notamment le nombre de places en BTS et en licence pro.

REVALORISER LES SALAIRES, RECRUTER MASSIVEMENT DES PERSONNELS ET LUTTER CONTRE LEUR PRÉCARISATION



Des concours restent fermés, des postes restent non pourvus et le recours aux non-titulaires, précaires et soumis aux pressions, perdure. Leur nombre réaugmente depuis 2017. Les récentes mesures salariales ne suffisent ni à rattraper le retard accumulé depuis des années ni à rendre le métier plus attractif. Une réelle valorisation salariale participerait à lutter contre la crise de recrutement et permettrait de reconnaître l'engagement des PLP au service des jeunes les plus en difficulté. Il est donc nécessaire de :

- Mettre en place un réel plan de pré-recrutement des PLP prenant en compte les spécificités de notre corps, permettant de démocratiser l'accès à ce métier et d'alimenter les viviers des candidat·es aux concours.
- Mettre en place dès la rentrée 2022 une pondération des heures effectuées en 1^{re} et T^{le} professionnelles (CAP et bac pro) comme dans la voie générale et technologique.
- Revaloriser les salaires par l'indexation de la valeur du point d'indice sur les prix, l'attribution immédiate de 85 points additionnels pour tou·tes et la mise en place d'une politique de rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis plus de 20 ans.
- Permettre à chacun·e de terminer sa carrière à l'échelon le plus élevé du corps des PLP, ce qui passe aussi par une meilleure prise en compte de l'ancienneté pour les personnels ayant déjà une première carrière hors Éducation nationale.
- Mettre en œuvre un plan de titularisation rapide des non-titulaires qui le souhaitent et ouvrir des concours dans toutes les disciplines.

AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES PERSONNELS



L'amélioration de la réussite des lycéen·nes professionnels passe aussi par une amélioration des conditions de travail de l'ensemble des personnels. Au-delà de celles proposées dans d'autres priorités, voici quelques mesures qui le permettraient :

- Mettre en place un véritable service de médecine de prévention, les personnels devant bénéficier d'une visite médicale de prévention au moins tous les 5 ans.
- Accompagner réellement les personnels qui subissent une reconversion (changement de discipline, de corps) ou une mobilité forcée, ainsi que les collègues désireux de changer de métier. Favoriser les passerelles dans la Fonction publique d'État pour offrir une perspective aux collègues en souffrance.
- Modifier le statut des PLP pour réduire le service d'enseignement à 15 heures maximum de face-à-face pédagogique par semaine. Compléter ce service par 3 heures hebdomadaires de concertation.

AMÉLIORER LES CONDITIONS DE SCOLARITÉ DES LYCÉEN-NES PROFESSIONNELS

Les inégalités scolaires, corrélées aux inégalités sociales, s'amplifient, touchant les jeunes scolarisé-es dans nos établissements, souvent issu-es des CSP les plus défavorisées.

Pour permettre leur réussite, il faut :

- Dans un 1^{er} temps, augmenter les bourses et mettre en place la gratuité effective des études sous statut scolaire dans la voie pro. En réponse à la pression sociale qui contraint certain-es jeunes à choisir l'apprentissage uniquement parce qu'ils/elles sont rémunéré-es, et pallier l'absence de rémunération lors des PFMP, mettre en place une allocation d'études de 500 €/mois pour les lycéen-nés professionnels à partir de 16 ans, par une réduction de l'argent public dépensé pour la promotion de l'apprentissage.
- Développer et améliorer les lieux d'études et de vie (internats, foyers socio-éducatifs, complexes sportifs...) par la mise en place d'un plan de financement État-régions sur 5 ans.
- Renforcer les équipes pluriprofessionnelles (CPE, PsyEN, infirmières, médecins, assistant-es sociales, assistant-es d'éducation, AESH...) pour permettre une prise en charge globale des difficultés des jeunes, renforcées notamment par la crise sanitaire.
- Améliorer réellement les conditions d'études de tou-ttes les élèves en rétablissant les seuils de dédoublement afin de développer les travaux à effectifs réduits et en mettant en place des modules de remise à niveau pour lutter contre l'échec scolaire.
- Maintenir les LP, SEP et LPO dans l'Éducation prioritaire par la mise en place d'une nouvelle carte reposant sur des indicateurs transparents et objectifs.



REFONDER LES PROGRAMMES, LES RÉFÉRENTIELS ET LES CERTIFICATIONS DES DIPLÔMES

Une formation initiale solide alliant enseignements généraux et professionnels de haut niveau est nécessaire à une insertion professionnelle durable dans des métiers qui évoluent. C'est aussi une condition permettant la réussite de nos élèves dans le supérieur. Pour cela, il faut :

- Créer de réels programmes d'enseignement dans les disciplines professionnelles permettant l'acquisition de savoirs professionnels ambitieux, disposant des mêmes repères annuels que certains programmes d'enseignement général.
- Réintégrer les représentant-es des personnels dans des Commissions professionnelles consultatives (CPC) uniquement chargées de proposer les programmes des disciplines professionnelles, ces derniers devant être soumis à l'approbation du Conseil supérieur des programmes (CSP), comme ceux des disciplines d'enseignement général.
- Augmenter le temps disciplinaire adossé à des grilles hebdomadaires en rendant les heures de co-intervention, chef-d'œuvre et accompagnement personnalisé aux disciplines. Allouer des moyens spécifiques aux projets culturels, linguistiques, etc.
- Proposer un enseignement de philosophie à tou-ttes les élèves, avec un supplément horaire dédié, pour tendre vers une culture commune à toutes les voies de formation. Les élèves de la voie professionnelle doivent avoir accès aux mêmes options que celles et ceux du lycée général et technologique. Ces options doivent être financées par des moyens propres.
- Modifier l'ensemble des référentiels de certification des diplômes de la voie professionnelle en abrogeant tous les CCF et en recourant à des examens terminaux ponctuels, anonymes et nationaux, seuls garants d'équité sur tout le territoire. Améliorer encore l'épreuve de contrôle.
- Diminuer les PFMP et les transformer en périodes d'expérimentation en entreprises (PEMP), réellement encadrées. Les activités réalisées lors des PEMP doivent permettre aux élèves de mettre en pratique les connaissances acquises en classe et en atelier. Ces activités doivent être initiées par l'école et encadrées par des tuteurs et tutrices ayant bénéficié d'une formation spécifique liée à la prise en charge des jeunes. Ces PEMP peuvent, le cas échéant, faire l'objet d'une évaluation formative mais jamais certificative.



DIVERSIFIER L'OFFRE DE FORMATION DANS LA VOIE PROFESSIONNELLE SCOLAIRE



Face à la concurrence exacerbée avec les CFA, l'Éducation nationale doit pouvoir répondre par une offre scolaire de proximité dans ses établissements. Pour cela, il faut :

- Répondre à tous les vœux d'orientation des élèves en augmentant le nombre et la diversité des sections professionnelles sur tout le territoire afin que chacun-e, quel que soit son lieu d'habitation, soit affecté-e dans la filière de son choix. Pour diminuer le décrochage scolaire, chaque jeune qui n'a pas obtenu son premier vœu doit être prioritaire dans sa demande de réorientation.
- Conforter la place des SEGPA dans les collèges en permettant à plus d'élèves de bénéficier de cette structure et y remettre l'enseignement préprofessionnel dès la classe de 4^{ème}. Ouvrir à minima un ÉREA par département.
- Avoir une vision et un pilotage nationaux. L'Éducation nationale doit mettre de nouveaux moyens pour développer l'offre de formation sous statut scolaire afin de répondre en premier lieu à la demande sociale des jeunes (vœux d'orientation) mais aussi aux besoins futurs de recrutement dans les secteurs en tension. Elle doit être à l'initiative pour augmenter la qualification et améliorer les conditions d'exercice de ces métiers (création de nouveaux diplômes par exemple) afin de développer leur attractivité.
- Augmenter l'offre de formation en CAP pour permettre à tou·tes les élèves de SEGPA qui le désirent de poursuivre leurs études dans l'enseignement professionnel public.
- Augmenter les poursuites d'études après un CAP pour permettre à plus de lycéen·es professionnels d'atteindre un niveau 4 de qualification.

PROMOUVOIR LA MIXITÉ DES FILIÈRES PROFESSIONNELLES



La mixité des métiers est un enjeu d'égalité salariale. Les métiers très féminisés sont des métiers mal rémunérés et souvent précarisés. Il y a toujours trop peu de volonté politique et de moyens dédiés pour remédier à ce problème majeur. L'Éducation nationale doit s'engager dans des mesures ambitieuses pour promouvoir la mixité des formations :

- Lutter contre les stéréotypes : mener une campagne de sensibilisation par des affichages dans tous les établissements scolaires du 2^d degré ; former les enseignant·es de collèges et de lycées professionnels sur les stéréotypes afin de déconstruire les préjugés. Les personnels qui participent à l'orientation des jeunes en fin de 3^e, de 2^{de} professionnelle et de terminale bac pro ou CAP doivent conseiller les élèves indépendamment de leur sexe.
- Lutter contre les violences sexistes et sexuelles : cette lutte est un enjeu majeur de société. Les filles scolarisées dans les sections très masculines subissent toujours des agissements sexistes, et parfois des agressions sexistes et sexuelles mais trop peu osent les dénoncer. L'Éducation nationale doit mener partout de grandes campagnes d'information. Une priorité doit être donnée pour former les personnels des lycées professionnels qui enseignent dans les filières très masculines afin qu'ils et elles repèrent, orientent, soutiennent les filles qui peuvent être victimes. Les ateliers doivent tous bénéficier de lieux dédiés du type vestiaire pour permettre aux filles de se préparer dans un endroit sécurisé.

UNE FORMATION INITIALE DES ENSEIGNANT·ES SOLIDE ET UNE FORMATION CONTINUE QUI RÉPONDE À LEURS BESOINS



Le nombre de postes ouverts aux CAPLP ne cesse de baisser et certains restent non pourvus. Pour lutter contre cette crise et rendre de nouveau attractif le métier d'enseignant·e, au-delà de la revalorisation des salaires et de meilleures conditions de travail, il faut améliorer la formation initiale et continue et :

- Augmenter le niveau de qualification de l'ensemble des PLP : mettre en place des parcours de formation au métier d'enseignant·e en lycée professionnel qui prennent en compte la spécificité de tou·tes et amènent à un master.
- Permettre une entrée progressive dans le métier : réintroduire une authentique formation alternant théorie et pratique d'au moins un an post-concours pour les professeur·es stagiaires. La mise en responsabilité de classes ne doit pas excéder un tiers de service.
- Mettre en place un véritable droit à la formation tout au long de la carrière des enseignant·es : développer une offre de formation continue disciplinaire, didactique et pédagogique de qualité et adaptée à leurs attentes.

COMMISSION PERMANENTE

SON INSTALLATION RESTE UN IMPÉRATIF !

Sous couvert de simplification du fonctionnement des instances des établissements, le ministère a mis en place depuis la rentrée 2021 des mesures qui vont à l'encontre d'un fonctionnement démocratique.

Désormais, l'ordre du jour du conseil d'administration n'est plus soumis à l'approbation des membres élu-es et la commission permanente (CP) n'existe que si le CA la met en place. Si le premier CA de l'année s'est prononcé contre, elle peut quand même être créée aux CA suivants. Si, pour le SNUEP-FSU, la création de la CP est une nécessité, la délégation de compétences l'est beaucoup moins. Mais le ministère, très soucieux de mener à bien sa destruction de la vie démocratique dans les établissements, met la pression sur les chef-fes d'établissement pour aller au bout du processus. De notre côté, il convient de tout mettre en œuvre pour installer une commission permanente, si possible pour simple avis, et un fonctionnement tel que nous le connaissions auparavant. Dans le cas où la délégation de compétences est

imposée, le point 9 de l'article R421-20 du Code de l'éducation peut être choisi car il se limite à l'acceptation de dons et legs. Dès l'instant où la CP est créée, le CA peut lui soumettre toute question pour recueillir son avis (art R421-22). Soit on parvient à faire voter la liste des sujets sur lesquels la CP doit être consultée, soit on se montre vigilant-es et on anticipe les questions à examiner d'un CA à l'autre. Pour un débat sain et démocratique, le SNUEP-FSU considère que la préparation de la rentrée, la répartition de la dotation horaire et l'examen de la DHG, c'est-à-dire du TRMD, doivent être abordés en CP avant la présentation et le vote en CA. C'est la garantie d'un véritable échange entre la direction de l'établissement, les parents d'élèves et les personnels. ■

Andrée RUGGIERO



© Isabelle Lauffenburger

CO-INTERVENTION ET CHEF-D'ŒUVRE

QUE FAIRE SI JE SUIS SEUL-E ?

Inscrits dans les grilles horaires, la co-intervention et le chef-d'œuvre sont des heures de cours à part entière. Les états VS¹ doivent normalement les mentionner. L'absence du/de la collègue qui co-intervient ou anime une heure de chef-d'œuvre conjointement ne signifie pas que l'heure de cours est annulée.

Pour le chef-d'œuvre, l'heure de cours est à assurer même si le-la collègue est absent-e car cette coanimation relève d'un choix local. Mais si l'état VS ne mentionne qu'un groupe, seul le groupe est à prendre en charge.

Pour la co-intervention, la règle est la même. Mais en cas d'absence imprévue, il est difficile de modifier son cours à la dernière minute. Le ministère lui-même le reconnaît. Il est alors possible de demander l'annulation du cours ou de faire cours dans sa discipline. ■

Frédéric ALLÈGRE

1 - État de ventilation de service

JEU DE DUPES SUR L'AUTO-ÉVALUATION

Malgré la crise sanitaire, le ministre tient au processus d'évaluation des établissements. Sur un cycle de cinq ans, 20 % des établissements sont désignés chaque année par le recteur ou la rectrice, souvent ceux dont le projet d'établissement est à renouveler.

Un bilan statistique de l'établissement est réalisé puis un comité de pilotage est mis en place auquel peuvent participer élèves, parents, personnels, personnalités extérieures et direction. Les réunions sont nombreuses et en dehors du temps de travail pour in fine rédiger un rapport d'auto-évaluation ou plutôt d'autocritique. Car l'objectif est d'établir la liste des dysfonctionnements internes indépendamment des moyens alloués. Ces dysfonctionnements seront ensuite utilisés lors de l'évaluation externe menée par des inspecteur-trices et chef-fes d'établissement qui formuleront des recommandations aux autorités de tutelle sur « les spécificités de l'établissement, les éléments de plus-value, les marges de progrès et les axes stratégiques »¹.

Les personnels décident ou non de s'engager dans ce processus qui n'est pas une obligation de service. Si le rapport de force est favorable, l'investissement collectif peut permettre de contrecarrer les tentatives d'imposer des organisations pédagogiques ou autres « bonnes pratiques » descendantes qui n'ont pas l'accord des PLP, comme l'organisation du chef-d'œuvre et de l'AP, l'inclusion à tout prix ou une ventilation anti-pédagogique des volumes complémentaires d'heures-professeur. Mais l'adhésion des équipes étant « une condition de réussite en même-temps qu'un objectif », s'opposer au processus d'auto-évaluation, c'est aussi lutter contre une pratique néo-managériale qui s'appuie sur la culpabilisation des personnels. ■

Axel BENOIST

1 - Cadre d'évaluation, <https://www.education.gouv.fr/CEE>

ET SI ON NOUS REDONNAIT LA MAIN ?

Le Conseil d'orientation des politiques de jeunesse (COJ) a publié un rapport sur l'obligation de formation des 16-18 ans, un an après son lancement pendant la crise sanitaire. Il estime qu'il reste beaucoup à faire et formule un certain nombre de recommandations.



Boutique pédagogique CAP EPC, SEP LPO Edouard Vaillant, Vierzon (18). © Christophe Mayam

La première difficulté relevée par le COJ réside dans le dénombrement des jeunes ciblés par ce dispositif, alors même que ce recensement en constitue une étape clé. En effet, le nombre de jeunes qui sortent chaque année du système scolaire varie selon les sources et les facteurs pris en compte (par exemple, « avec ou sans qualification »). Ainsi pour 2019, certaines sources indiquent 80 000 jeunes, d'autres indiquent 95 000 jeunes. De plus, le nombre de NEET¹ de 16 à 18 ans fluctue encore plus, la difficile prise en compte des publics « hors des radars » le faisant varier de 60 000 à 90 000. Il pourrait, en fait, être bien plus important conséquemment à la crise sanitaire actuelle.

D'autres difficultés, et non des moindres, sont mises en avant comme le problème d'une communication qui ne serait pas adaptée aux publics visés. Outre le fait que la communication du plan « 1 jeune, 1 solution » a pris une place prépondérante au détriment de l'obligation de formation, pour le COJ, cette communication devrait être menée au plus près du

bassin de vie des jeunes et permettre de reprendre physiquement contact avec ces publics qui sont souvent « invisibles » auprès des structures d'insertion.

Le manque de coordination entre les différents acteurs et notamment entre les différents échelons territoriaux n'aide pas non plus à relever le défi. Ainsi, si les missions locales sont chargées par la loi de contrôler le respect de l'obligation de formation pour tous les jeunes de 16 à 18 ans, pour le COJ elles devraient avoir un

rôle central dans la coordination des différents acteurs (ceux de la protection de l'enfance, de l'insertion sociale et professionnelle, de l'éducation populaire, mais aussi les professionnels de la formation, les acteurs de l'information jeunesse, les éducateurs sportifs, les animateurs culturels, etc.). Des moyens suffisants pour assurer cette mission devraient également leur être alloués afin que l'offre sur les territoires soit plus lisible et plus accessible.

Mais pour le SNUEP-FSU, ce que démontre ce rapport, c'est peut-être avant tout que ce dispositif n'est pas adapté à la problématique posée par la persistance du nombre de jeunes NEET. Une grande partie des problèmes pourrait être résolue en instaurant une prolongation à 18 ans de la scolarité obligatoire. Ainsi, les questions du recensement des publics, de communication ou de coordination ne se poseraient plus puisque l'Éducation nationale reprendrait la main. Cela nécessiterait des moyens supplémentaires pour cette dernière qui pourrait ainsi présenter un panel de solutions internes via ses EPLE pour proposer de nouveaux parcours d'accompagnement et de formation adaptés aux jeunes les plus éloignés de la culture scolaire. ■

Jérôme DAMMERY

*1. Not in employment, education or training
(Ni en emploi, études ou formation)*

UNE VIOLENCE TOUJOURS MINIMISÉE

L'enquête SIVIS 2021 du MEN sur le climat scolaire montre que les incidents graves sont en baisse dans le 2^d degré. Pendant l'année 2020-2021, les établissements ont déclaré en moyenne 10,2 incidents graves pour 1000 élèves contre 12,2 en 2018-2019. Le SNUEP-FSU relativise cette baisse, car l'année 2020-2021 a été marquée par la mise en place des demi-jauges. De plus le « pas de vague » continue de sévir dans nos établissements. Notons que les enseignant-es sont les victimes dans un quart des incidents graves. Enfin, dans les établissements socialement défavorisés, cette moyenne est manifestement supérieure. Comme quoi l'éducation prioritaire est toujours d'actualité. ■

Rafikha BETTAYEB

POSTES AUX CONCOURS CAPLP EN 2022

UNE AUGMENTATION AU BÉNÉFICE DU 3^E CONCOURS

2022 sera une session particulière car elle sera la première de la nouvelle mouture des concours voulue par Blanquer. Le nombre de postes ouverts est un premier indicateur qu'il convient d'examiner.

La multiplication par 3 des postes au 3^{ème} concours (25 en 2021, 75 en 2022) explique la hausse de 3 % du nombre de postes ouverts : 1870 postes, soit 60 de plus qu'en 2021. À l'externe, la situation est contrastée, avec une augmentation globale du nombre de places : 1370 contre 1325 en 2021 (+ 45, soit + 3,4 %). Dans le détail, c'est dans l'enseignement général que les chiffres augmentent : + 35 postes en Lettres-Histoire (+ 29 %), + 13 en Langues (+ 20 %), + 17 en Maths-sciences (+ 8 %). Dans le professionnel, on constate quelques ouvertures de concours sur des sections non ouvertes depuis longtemps, notamment en Industries graphiques (faible volume : 1 poste sur les deux sections). Cela contrebalance la fermeture de certaines sections cette année (coiffure, esthétique).

« LES VIVIERS DE RECRUTEMENT CONNAISSENT UN APPAUVRISSEMENT CONTINU. »

augmente de 50 %, toutes les autres disciplines stagnent ou sont perdantes, ce qui porte le total à 425 places (- 35, soit une baisse de 7,6 %).

Le 3^e concours connaît un renouveau : ses places sont multipliées par 3. Il est destiné aux personnes en reconversion/réorientation professionnelle. Pour le passer, contrairement à l'interne, nul besoin de diplômes, seule l'expérience compte.

Les viviers de recrutement connaissent un appauvrissement continu depuis plusieurs années, renforcé par la suppression de nombreux postes dans le second degré (cf. p. 4). Le ministère contourne le problème en ouvrant plus de places au 3^{ème} concours.

Le SNUEP-FSU exige une réforme des concours visant à rendre de nouveau attractif le métier d'enseignant-e en lycée professionnel, corrélée à une revalorisation des salaires. ■

Fabien MÉLANIE

LE TROISIÈME CONCOURS PLUTÔT QUE L'INTERNE

À l'interne, mis à part les Lettres-Histoire-Géographie dont le nombre de postes



INTERVENTIONS DE PÔLE EMPLOI EN CLASSE UNE EXPÉRIMENTATION À SURVEILLER DE PRÈS

Pôle Emploi mène cette année une expérimentation dans quelques LP d'une majorité d'académies. Celle-ci consiste en l'intervention de conseiller-es, chargé-es de renseigner les élèves sur les CV, les entretiens et... les métiers qui recrutent à proximité,

pendant les heures dévolues au module « insertion professionnelle » de terminale. Un-e enseignant est présent-e pour s'assurer du bon déroulement des séances...

Si Pôle Emploi peut conseiller tous les publics, ces interventions remplacent le service public d'orientation assuré par les PsyEN et peuvent générer de nouvelles suppressions d'heures dans les DHG. Et, si la vocation réelle de ces interventions est juste de satisfaire les employeurs des métiers en tension, le service rendu pourrait bien être plus à destination des entreprises que des élèves. ■

Franck FERAS

ÉCOLES DE PRODUCTION UN CHOIX RÉTROGRADE !

Le gouvernement continue à développer et mettre en avant ces établissements techniques privés hors contrat qui bénéficient de nouvelles sources de financement depuis la loi *Pour la liberté de choisir son avenir professionnel* du 5 septembre 2018. Après leur reconnaissance par les ministères du Travail et de l'Éducation nationale, ces « écoles » sont maintenant habilitées à recevoir la taxe d'apprentissage et peuvent, malgré l'avis défavorable du CSE, bénéficier de subventions publiques dans le cadre d'un plan d'investissement. Ainsi, elles recevront une aide en ingénierie de 50 000 € financée par la Banque des territoires (soit 1 M€ au total). Héritées du passé, ces écoles sont en fait le prolongement des ateliers d'apprentissage de l'industrie créés en 1882 qui mettent le jeune mineur en condition réelle de production. La pédagogie, prétendument innovante, est centrée sur le « faire pour apprendre » : autrement dit, il s'agit d'un apprentissage sur le tas. Dans le cadre du plan « France Relance », 7,5 millions d'euros vont être utilisés en 2022 pour soutenir les établissements existants et pour permettre la création d'une vingtaine de nouvelles écoles de production. Choix politique à comparer avec la suppression par le ministère de l'Éducation nationale de 1280 postes en LP soit l'équivalent de 25 LP fermés durant le quinquennat ! La Fédération des écoles de production espère porter leur nombre à 100 d'ici 10 ans avec l'appui de la Banque des Territoires.

Tout comme il le fait via sa politique de développement de l'apprentissage, le gouvernement continue ainsi à démanteler le service public d'Éducation en utilisant l'argent public pour favoriser le développement de formations privées. Pour le SNUEP-FSU, c'est scandaleux et inacceptable ! ■

Jérôme DAMMEREY

BESANÇON

LUTTE VICTORIEUSE POUR LA LIBERTÉ D'EXPRESSION !

Parce qu'il a réagi à une information concernant l'hommage à Samuel Paty, un collègue PLP Lettres-Histoire a été suspendu à titre conservatoire par le rectorat de Besançon. Il dénonçait l'hypocrisie du ministère, qui n'avait pas soutenu Samuel Paty quand il en aurait eu besoin.



Le 14 octobre 2021, Jean-Christophe Peton, PLP au lycée du Bois de Mouchard (Jura) réagit à une information diffusée sur l'ENT par son chef d'établissement concernant l'hommage à Samuel Paty, prévu le lendemain. Il écrit que « [...] Samuel Paty a été abandonné par sa hiérarchie, l'Éducation nationale et ses sbires, et même tancé pour avoir montré des caricatures ». Et il termine par « cette minute de silence, il faut la faire, pour lui, évidemment. Mais ne soyons pas dupes de l'hypocrisie de l'institution et de ses relais ». Cette publication est aussi relayée par son auteur sur son compte Twitter.

Le 22 octobre, notre collègue est convoqué au rectorat et suspendu pour 4 mois en attente d'un conseil de discipline.

MOBILISATION COLLECTIVE...

Devant cette sanction démesurée, les personnels de l'établissement se mobilisent et organisent une heure d'information syndicale le 19 novembre. Y sont présents les représentants académiques de la CGT, du SNUEP-FSU et de FO. Lors de cette réunion, nous avons pu voir le soutien dont bénéficiait Jean-Christophe, de la part des enseignant-es mais aussi des agent-es du lycée.

Une lettre demandant la réintégration immédiate de leur collègue est rédigée à l'attention du recteur. Ce texte, largement documenté et référencé, est signé par 53 personnels de l'établissement. En voici un extrait : « *les termes polémiques qu'emploie M. Peton dans son message sur pronote lui appartiennent, et nous ne les partageons par forcément tous. Cependant, nous nous insurgeons qu'il lui soit reproché de les avoir exprimés* ».

Parallèlement, une intersyndicale large¹ se constitue localement pour soutenir notre collègue.

Le 30 novembre, le lendemain de la remise de cette lettre au recteur, l'affaire est reprise dans la presse suite à un communiqué de soutien publié par l'Association des professeurs de Lettres, dont fait partie le collègue, en tant que membre du bureau, chargé des LP. Sur les réseaux sociaux, on peut voir prospérer #tuoussuspendus. L'intersyndicale se fédère au niveau national.

... POUR UNE VICTOIRE !

Coup de théâtre le 2 décembre, Jean-Christophe est de nouveau convoqué au rectorat pour être autorisé à reprendre ses cours dès le lendemain,

LE SNUEP-FSU GUYANE ACTIF ET ENGAGÉ

En Guyane, l'équipe du SNUEP-FSU s'est renouvelée cette année. Notre secrétariat se compose désormais des co-secrétaires Michel Djivas et Benoît Gendron, d'une secrétaire adjointe, Isabelle Baron, d'un trésorier, Norbert Le Quéau, et de deux webmasters, Khalid Loudiyi et Loïc Frédéric.

L'équipe tient à remercier grandement Marina Voyer et Sonia Némorin, co-secrétaires sortantes, qui ont su faire vivre notre syndicat amazonien pendant de nombreuses années. Nous déplorons le décès de notre regretté trésorier, Bernard Beramice qui a activement œuvré au bon fonctionnement du SNUEP-FSU en Guyane et à qui nous rendons hommage.

Défendre l'enseignement professionnel et les personnels des LP, SEP et SEGPA de Guyane est notre principal objectif, et ce en nous appuyant sur les revendications et les valeurs du SNUEP-FSU. Nous sommes, pour la plupart, des collègues de terrain qui avons acquis une expérience certaine quant aux problématiques nationales et locales, et qui agissons concrètement. Nous conseillons, accompagnons et défendons déjà des collègues pour que leurs droits soient respectés et leur situation améliorée. Un stage sur les droits des PLP est prévu en février et les tournées d'établissements ont débuté. Une année riche en luttes et en résistances collectives se dessine. ■

Michel DJIVAS et Benoît GENDRON
Co-secrétaires académiques

sans qu'aucune sanction ne soit retenue contre lui.

C'est une belle victoire, pas seulement pour le collègue mais aussi pour tous les personnels de son lycée qui l'ont soutenu en masse. Au-delà, c'est une victoire qui démontre la force que peuvent avoir les combats collectifs. ■

Jérôme LENORMAND
Co-secrétaire académique

1. CGT, FSU, SNFOLC, SUD, SNALC, UNSA, SGEN-CFDT et A&D

JEUX OLYMPIQUES DE PÉKIN 2022

Jeux interdits

Après les Jeux Olympiques de 2008, Pékin accueille en 2022 les JO d'hiver. Alors que le régime chinois continue sa politique de répression contre les minorités, les autorités internationales font preuve d'hypocrisie. Les rapports successifs d'Amnesty International dénoncent les multiples attaques contre les droits humains. Le génocide des Ouïghours, dont un million de personnes sont emprisonnées dans des camps au Xinjiang, symbolise la nature dictatoriale du pouvoir en place. La mobilisation internationale récente autour de la joueuse de tennis Peng Shuai qui avait accusé un haut dirigeant de viol pourrait laisser croire que le monde sportif réagit avec

fermeté pour dénoncer les exactions de Pékin, mais il n'en est rien. La loi du plus fort et de l'argent domine toujours. Paris, dans la perspective des Jeux de 2024, se montre très frileux pour dénoncer les abus du régime chinois. Derrière les déclarations officielles se cachent des enjeux diplomatiques et économiques où Pékin mène le jeu. Les appels au boycott diplomatique ne sont qu'une vaste farce. Le sport constitue à cet égard un enjeu fort pour la Chine dans sa volonté de museler toute opposition et d'affirmer sa puissance politique. Il est temps d'organiser d'autres jeux solidaires et fraternels loin des rivalités nationales. ■

Olivier BAUDOIN

MIGRATION : DERRIÈRE LES CHIFFRES... DES VIES ET DES TRAGÉDIES

La politisation omniprésente de la migration par les pays de départ et d'accueil efface l'humanité des personnes migrantes. Sous le vocable unique de « migrants », des femmes, des enfants, des hommes fuient une guerre sans fin, des guerres civiles, le terrorisme, la misère, la violence de régimes autoritaires, la sécheresse, etc. Mais dans l'espace médiatique, dans les prises de paroles des politiques, le « migrant » n'est qu'un chiffre dans des stocks à contrôler et à contenir. Et l'effrayante litanie de ces chiffres nourrit le terreau des populismes nationaux et attisent haine, peur, repli identitaire et xénophobie. Le recours systématique à l'énumération déshumanise la personne qui quitte un pays et défigure la réalité. Derrière les nombres, on oublie l'arrachement, le désespoir absolu, les conditions périlleuses, tragiques de l'exil forcé. Et ces chiffres occultent les hypocrisies d'États recroquevillés. Pourquoi ces femmes, ces hommes, ces enfants partent d'ici en risquant leur vie ? Pourquoi sont-ils refusés ailleurs ? Pourquoi ne jouissent-ils pas du droit d'hospitalité ? Cette falsification de la réalité cache avant tout l'échec des politiques. Derrière les mots de « crise migratoire », de « migrants », égrenés invariablement et vidés de sens, la propagande se met en marche. Le pays d'accueil prend le migrant pour une menace, un danger pour la stabilité nationale. Les politiques anti-migratoires se déchaînent : quotas, criminalisation de l'aide aux migrant-es, blocage des navires humanitaires, mise à sac de camps de réfugié-es par les autorités, non-construction de nouveaux centres d'accueil. Et derrière ces enfants, ces femmes et ces hommes... la construction de « l'ennemi parfait » en la personne du migrant... ■

Élise SAINSON

LE SAVIEZ-VOUS ?

25 % DES PLUS PAUVRES N'ARRIVENT PAS À L'ÂGE LÉGAL DE LA RETRAITE. PLUS LES REVENUS SONT BAS, PLUS ON MEURT TÔT. C'EST AUSSI LA CONSÉQUENCE DES CONDITIONS DE TRAVAIL PÉNIBLES DES MOINS RÉMUNÉRÉS. A CONTRARIO, 95 % DES PLUS RICHES ATTEignent L'ÂGE DE LA RETRAITE. COMBATTRE LES INÉGALITÉS DE SALAIRES : UNE LUTTE SOCIALE À PRIORISER !

EXPULSIONS COLLECTIVES
DES LIEUX DE VIE INFORMELS

Inefficaces et violentes

L'Observatoire des expulsions rend compte, alerte sur l'inefficacité des politiques d'expulsions et plaide pour privilégier les droits des habitant-es de lieux de vie informels. 77 % des expulsions ont lieu dans les villes du Calaisais (Calais, Marck, Coquelles) et de Grande-Synthe, souvent à répétition : c'est un véritable harcèlement. Dans une moindre mesure la Gironde et l'Île-de-France (surtout le 93 et le 91) sont touchées et représentent près de 60 % des expulsions restantes. Dans 71,5 % des cas, les biens des personnes sont détruits ou confisqués, alors qu'ils sont censés être protégés ! Ils devraient être inventoriés par huissier et stockés dans un local pendant 2 ans. Cela



© Marie-Caroline Guérin

concerne aussi les documents d'identité et/ou administratifs qui doivent bénéficier d'une protection particulière avec obligation de les placer sous enveloppe scellée. L'Observatoire constate l'inefficacité de cette politique, avec remise à la rue comme l'une des principales issues. Les propositions ne sont le plus souvent qu'une mise à l'abri temporaire limitée à quelques nuitées. Elles ne permettent pas de sortir de la précarité ni de se projeter dans la vie. ■

Marie-Caroline GUÉRIN

CASDEN Banque Populaire – Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable – Siège social : 1 bis rue Jean Wiener 77420 Champs-sur-Marne – Siren n° 784 275 778 – RCS Meaux – Immatriculation ORIAS n° 07 027 138 – BPC – Société anonyme à direction et conseil de surveillance au capital de 170 384 630 euros – Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France – 75201 Paris Cedex 13 – Siren n° 493 455 042 – RCS Paris – Immatriculation ORIAS n° 08 045 100 – Crédit photo : © Roman Jehanno • Conception : Insign 2021 • Merci à Mark, Professeur d'EPS, Marie-Elisabeth, Infirmière anesthésiste, Pierrick, Responsable énergie, Aurélie, Commandant de police d'avoir prêté leur visage à notre campagne de communication.

« **COMME NOUS,
REJOIGNEZ LA CASDEN,
LA BANQUE DE LA FONCTION
PUBLIQUE !** »

Mark, Marie-Elisabeth, Pierrick, Aurélie, agents de la Fonction publique

